

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-288 HABITAT

TINERGIE – rénovation énergétique de l'habitat individuel : attribution de subventions aux particuliers.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – TINERGIE – rénovation énergétique de l’habitat individuel : attribution de subventions aux particuliers.

EXPOSE DES MOTIFS

Sur le territoire de Brest métropole, Tinergie, Plateforme locale de rénovation énergétique, informe et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de travaux dans leur logement.

Lancé en 2012 dans le cadre de l’élaboration du Plan Climat et du PLU facteur 4, ce dispositif vise à accélérer la transition énergétique du parc immobilier privé en massifiant les rénovations énergétiques et en favorisant la qualité et la performance des projets.

Pour ce faire, outre le suivi des particuliers (information conseil, parcours travaux sécurisé), Brest métropole attribue des subventions sur fonds propres pour la mise en œuvre de projets de rénovation performants.

Depuis 2012, la prime Tinergie a permis de financer plus de 411 chantiers générant un gain énergétique moyen de 49%.

Afin d’optimiser l’effet incitatif du dispositif, ces aides financières ont fait l’objet d’évolution et d’ajustement au fil des ans.

Dans le cadre de la présente délibération, le calcul des subventions se base sur la délibération approuvée par le bureau de la métropole du 7 juillet 2017.

Ainsi, il est proposé de soumettre à l’approbation du bureau de la métropole 18 attributions de subventions pour un montant de 31 750,00 euros.

L’ensemble des demandes de subventions est détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération qui identifie les bénéficiaires et les montants des subventions alloués.

DÉLIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d’approuver l’attribution de subventions aux bénéficiaires dont la liste est jointe à la présente délibération,

- d'autoriser le versement des aides dès réception des pièces attestant de la réalisation des travaux.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE